

Il est pour le moins étrange qu'un parti qui a toujours obtenu un tel appui du Canada rural semble maintenant déterminé à abandonner tout bonnement la collectivité agricole. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner ce qui va arriver au Canada rural aux termes de ce projet d'accord commercial entre les États-Unis et le Canada. Le Manitoba rural, une région que connaissent les deux ministres du Manitoba qui sont ici présents, est presque exclusivement représenté par des députés conservateurs. Je ne crois pas que ce sera encore le cas après les prochaines élections. Voici ce qu'il adviendra des agriculteurs manitobains et les pertes qu'ils vont subir par suite de cet accord, de l'avis du gouvernement manitobain. Je vais citer officiellement les statistiques là-dessus. Je les ai vérifiées auprès d'un professeur principal d'économie de la faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba, et il a accepté ces prévisions. D'après le gouvernement manitobain, la hausse globale des contingentements à l'importation de produits dont l'offre est gérée, comme le poulet, le dindon et les oeufs, va coûter neuf millions de dollars aux agriculteurs manitobains. On nous avait dit et répété que la gestion de l'offre et les offices de commercialisation ne seraient ni visés ni touchés par cet accord.

Lorsque les tarifs douaniers seront abolis sur les aliments traités, comme les pâtés de poulet, les repas préparés et les doigts de poulet, des produits dont la popularité augmente rapidement, les producteurs américains de poulet, de dinde et d'oeufs, qui ne bénéficient pas des prix de gestion de l'offre, pourront évidemment exporter leurs aliments préparés au Manitoba et dans les autres provinces et les vendre moins cher que les producteurs et les transformateurs canadiens.

Cet accord annonce la fin du prix majoré payé par la Commission du blé pour le malt et l'orge de brasserie, et pour l'avoine de mouture. Selon le gouvernement du Manitoba, la disparition du système du double prix coûtera 16 millions de dollars aux agriculteurs manitobains. On évalue à 8 millions de dollars par année les pertes que subiront les agriculteurs du Manitoba en raison de la disparition des tarifs saisonniers applicables aux légumes frais de cette province.

On évalue à 17 millions de dollars par année les pertes découlant de la disparition du tarif douanier de 17 p. 100 sur les produits traités entrant dans la confection des conserves. Je regrette que le ministre d'État chargé des Céréales ne soit pas ici, parce que la société Campbell possède une usine à Portage-La-Prairie, dans sa circonscription. Beaucoup des agriculteurs qui cultivent des légumes qui entrent dans la confection des produits traités et mis en conserve dans cette usine vivent et possèdent leur exploitation dans la circonscription du ministre d'État chargé des Céréales.

● (1750)

Sans la subvention au transport qu'on abandonne dans le cadre de l'accord, l'augmentation du coût de transport des grains de mouture destinés aux États-Unis coûtera un million

Les subsides

de dollars aux agriculteurs du Manitoba. On a calculé que l'élimination de la dualité des prix du blé fera perdre 8 millions de dollars aux minoteries canadiennes du Manitoba. L'accord fera perdre 55 millions de dollars par année à l'économie rurale de cette province. Ce n'est qu'une toute petite partie de l'ensemble de l'économie rurale du Canada. Apparemment, le gouvernement de l'Ontario a calculé que ses agriculteurs perdront annuellement 100 millions de dollars dans le cadre de l'accord.

On a beaucoup discuté à la Chambre pour savoir si les groupements d'agriculteurs appuient ou non l'accord de libre-échange. En répondant à des questions aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a énuméré un certain nombre d'organisations agricoles qui appuient l'accord avec enthousiasme, selon lui.

Je voudrais citer un article qui a paru il y a quelques jours dans le *Toronto Star*. On y citait Jack Penner, président de Keystone Agricultural Producers, qui a d'abord accueilli l'accord avec enthousiasme. On y lisait:

... Jack Penner s'inquiète des conséquences qu'aura la disposition de l'accord qui autorise les agriculteurs des États-Unis à vendre du grain au Canada aussitôt que les subventions versées par les gouvernements seront égales dans les deux pays pour chaque type de grains.

«Nous, du monde agricole, nous devons nous opposer à cette disposition, dit Penner. Elle pourrait nuire à la bonne commercialisation de nos grains, car les producteurs américains peuvent entrer sur notre marché presque sans aucune restriction.»

Voici, d'après le même article, ce qu'a dit Elmer Platt, un représentant de l'office de mise en marché des producteurs manitobains de poulet à rôti:

La principale inquiétude des producteurs de volaille, partagée autant par les entreprises primaires (les abattoirs) que par le secteur de la transformation (la restauration rapide), c'est que l'accord permettra d'obtenir plus facilement des droits de douane supplémentaires ou des quotas additionnels.

Il poursuivait:

... nous croyons que les prix dicteront probablement l'avenir. Notre industrie ... pourrait être anéantie.

Je voudrais citer également un article paru dans l'édition du 12 octobre du *Financial Times*, qu'on peut difficilement traiter de feuille révolutionnaire. Il parle de Zaven Kurdian, un porteparole du Ontario Poultry Council, qui faisait remarquer que:

... la firme McCain Foods Ltd., de Florenceville, au Nouveau-Brunswick, «négocie depuis une année entière pour lancer un tel projet (une usine d'aliments congelés) dans la province.

Mais compte tenu de la suppression des tarifs douaniers, l'entreprise ne donnera assurément pas suite à son projet.

On rapporte dans le même article les propos de M^{me} Brigid Pike, présidente de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, et que voici:

«Le secteur de la transformation à Niagara en sera la première victime. Il en pâtira tout entier, en réduisant ses économies d'échelle.»

Je signale au ministre d'État chargé des Céréales le *Western Report* du 19 octobre, un autre journal réputé souscrire au libre-échange. On y cite M. Nelson Coyle, de l'Office canadien de commercialisation du poulet; voici ce qu'il a dit: